

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES

☎ 01.74.60.51.00

Heures d'ouverture : de 9 h à 12h et de 13h30 à 16h

SERRIS

Parc d'activité du Val d'Europe
1 avenue Johannes Gutenberg – CS 70045
77776 MARNE-LA-VALLEE Cedex 4
(fermé le jeudi après-midi)

MELUN

26 rue Bancel
77007 MELUN CEDEX
(fermé le mercredi après-midi)

CARTE PERMETTANT L'EXERCICE D'UNE
ACTIVITE COMMERCIALE AMBULANTE
(carte initiale ou renouvellement)

IMPORTANT

Assurez-vous d'avoir effectué au préalable la photocopie des documents lorsqu'une copie est demandée.

Le formulaire déclaratif est rempli par vos soins sous votre responsabilité.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité en l'état.

Le défaut de pièces ou informations manquantes relève de votre responsabilité.

PIECES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE

**POUR UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE IMMATRICULEE AU RCS
OU UN MICRO-ENTREPRENEUR**

- ◆ Un exemplaire du formulaire Cerfa de déclaration préalable d'une activité ambulante, signé du déclarant
- ◆ Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité (à défaut, un extrait d'acte de naissance) ou une copie du titre de circulation, ou une copie du titre de séjour du demandeur à jour et en cours de validité
- ◆ Une copie d'un justificatif de domicile (dernière quittance de loyer ou dernière facture de gaz ou d'électricité, quittances....)
(Pour les personnes sans domicile stable, la domiciliation dans un organisme habilité n'est pas suffisante pour obtenir la carte d'ambulant. Elles doivent détenir un livret spécial de circulation)
- ◆ Si le demandeur est hébergé : attestation d'hébergement signée en original par l'hébergeur et justificatif de domicile au nom de l'hébergeur
- ◆ Une photographie d'identité en couleur récente
- ◆ Si commerçant inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) :
 - Un extrait original d'inscription au RCS datant de moins de 3 mois
- ◆ Un règlement de 15 € par chèque libellé à l'ordre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, ou espèces, ou carte bleue

POUR UNE SOCIETE COMMERCIALE

◆ Un exemplaire du formulaire Cerfa de déclaration préalable d'une activité ambulante, signé du déclarant

◆ Un extrait d'inscription au RCS (Kbis) original et datant de moins de 3 mois

◆ Une copie de la carte nationale d'identité du dirigeant ou du passeport en cours de validité (à défaut, un extrait d'acte de naissance) ou une copie du titre de circulation, ou une copie du titre de séjour du demandeur à jour et en cours de validité

◆ Une photographie d'identité en couleur récente

◆ Un règlement de 15 € par chèque libellé à l'ordre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, ou espèces, ou carte bleue

POUR UNE ASSOCIATION

◆ Un exemplaire du formulaire Cerfa de déclaration préalable d'une activité ambulante, signé du déclarant

◆ Une copie du certificat d'entreprise délivré par l'INSEE (avis de situation)

◆ Une copie du certificat d'inscription délivré par la Préfecture, ou une attestation fiscale

◆ Une copie des statuts de l'association pour s'assurer que l'activité est commerciale

◆ Une photographie d'identité en couleur récente du président de l'association

◆ Un règlement de 15 € par chèque libellé à l'ordre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, ou espèces, ou carte bleue